

DELIBERATION N°10-13
Validant la longueur de la voirie communale

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'an deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - - Le conseiller : Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Evaline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que cette validation est nécessaire dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) devant revenir à la commune chaque année. Le ministère de l'intérieur, recense donc la longueur des voies communales classées dans le domaine public routier communal. Le conseil est invité à prendre une délibération attestant la longueur de voirie communale qui est de 12 169 m en 2013 selon le tableau de classement unique en annexe.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,
Oui, à l'exposé du maire,



Après avoir délibéré ;

Atteste que la voirie communale pour 2013 est de 12 169 m.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

